


**AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET**

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de pizzas.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	29 décembre 2022
Date limite de remise des propositions	11 janvier 2023 à 12h Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de vente de pizzas en journée et en soirée. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Devant l'aire de jeux de l'Etang – Boulevard du Front de mer de Saint-Paul 
Caractéristiques essentielles	Superficie maximum : 10 m ² Horaires d'exploitations : En journée et en soirée
Type d'autorisation délivrée/durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature de l'AOT jusqu'au 31 décembre 2023. Sans possibilité de reconduction. Le candidat reconnaît que l'emplacement demandé est utilisé comme parking et qu'il n'y a aucune garantie que celui-ci soit inoccupé lors de son installation. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par celui-ci compte tenu de cette particularité.

Redevance minimale	Pour un véhicule de type food truck : 25, 05 €/m²/mois
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, attestation d'hygiène, - Descriptif de l'activité envisagée, - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité, - Visuels / intégration dans le site de l'activité, - Proposition de redevance domaniale. <p>Il est indiqué ici qu'une grande importance sera accordée à la qualité esthétique de la structure, aux équipements annexes ainsi qu'à l'harmonie dans l'environnement du site eu égard à la qualité des paysages.</p> <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 % 1. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40% 2. Proposition financière du candidat 20 %
	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE VENTE DE PIZZAS» contre récépissé ou envoyé par pli postal, à : Commune de Saint-Paul</p> <p style="text-align: center;"><i>Direction Valorisation Economique & Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</i></p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine (Tél : 0262 45 90 69)</p> <p>Courriels :</p> <p>regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p>